

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**Projet « Club
nature centre de
loisirs » -
Approbation de la
convention de
partenariat avec
la Fédération
Départementale
de Pêche et
Protection du
Milieu Aquatique
de la Gironde -
Autorisation de
signature**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAUT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAUT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

M. ASFOR

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du dispositif départemental « club nature Gironde » qui vise à sensibiliser le jeune public du centre de loisirs à l'environnement tout en s'amusant, un nouveau projet « Club nature centre de loisirs » est envisagé.

Il s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement, de préservation des ressources et de protection des habitats, et de sensibilisation au fonctionnement des écosystèmes aquatiques du territoire girondin avec notamment le site de l'étang floiracais.

Il sera mené en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de la Gironde.

L'objectif principal de cette action est d'amener les enfants à découvrir leur environnement de proximité afin de pouvoir mener des actions concrètes pour sa préservation. A travers l'étude de la faune et de la flore locale, de ses interactions, de leurs cycles de vie et du fonctionnement de leur habitat, les enfants seront sensibilisés au fonctionnement des différents écosystèmes rencontrés et au caractère fragile de ces milieux.

Cette action, à destination d'enfants de 6-11 ans, se déroulera en intérieur et extérieur, un mercredi sur deux, matin ou après-midi selon organisation préalable conjointe, pendant les vacances scolaires, du 15 décembre 2020 au 23 juin 2021 ;

La première intervention aura pour but de présenter le programme aux jeunes, les objectifs, et permettra à l'animateur d'évaluer les connaissances des enfants concernant la biodiversité.

Au cours des séances, les enfants participeront à divers ateliers, observeront la nature et prendront part à des discussions. Ils apprendront aussi à travailler en groupe et à coopérer lors de différents travaux. Les animateurs amèneront les jeunes à devenir acteurs et à réaliser des produits et des actions en faveur de la protection de la biodiversité (nichoirs, hôtel à insectes, cabane à hérisson...)

Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Mare à boue et la biodiversité
- Balade sur espace naturel / Land art de la nature
- Petite bête de la mare / construction de nichoirs
- Construction d'une mangeoire plus boule de graisse
- Construction d'une cabane à hérisson / les animaux et les saisons
- Les déchets autour du centre / dessinons la nature
- Construction d'un hôtel à insectes plus prairie fleurie

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Création club nature	6567€	Participation Ville	2567 €
		Participation département	4000€
Total	6567€	Total	6567€

Une convention entre la Ville de Floirac et la Fédération Départementale de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de la Gironde fixe le cadre de ce partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu la convention de partenariat ci-annexée ;

Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique Ville, Emploi et Insertion, Solidarités Internationales et Numérique en date du 27 Novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de la Gironde, ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que les fonds sont inscrits

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :



Le Maire,